



CPAM 75

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**LA CFDT C'EST TOI,
C'EST MOI, C'EST NOUS..**



INFOS QUESTIONS DP

FOCUS

L'intégralité de nos questions DP Sur Pan 'AM
Ressources Humaines
Relations sociales
Délégués du personnel

CONTACT

Section Syndicale CFDT de la CPAM de Paris
Employés et cadres

17 rue Georges Auric
75019 Paris
Tél : 01 53 38 73 64 /65

E-MAIL : cfdt-cpam-paris@laposte.net

QUESTION :

POINTS DE COMPETENCE

Nous sommes saisis par beaucoup d'agents qui se plaignent de ne pas être mis au courant par leurs responsables de service lors de l'attribution des points de compétence.

En effet, certains n'ont pu contester la non attribution de points de compétence par faute d'information.

La Direction peut-elle rappeler à chaque responsable de service qu'ils doivent informer chacun de leurs agents de l'attribution des points de compétence et des délais de contestation dont ils disposent ?

Le personnel demandent que le délai de contestation soit rallongé pour chaque agent puisse exprimer leur demande dans les temps.

REPONSE :

Chaque agent qui constate l'absence de versement de points de compétence lors du mois de paiement, peut se rapprocher de son responsable de service pour connaître la date limite de contestation de non attribution.

QUESTION :

PRIME DE MOBILITE

Nous sommes saisis par les anciens agents du SIJ Champ de Mars qui avaient choisi le SIJ Diderot pour nouvelle affectation. Ils nous informent qu'aucun d'entre eux n'a perçu les 100€ de rattrapage sur la prime de mobilité suite au rehaussement de celle-ci de 300€ à 400€ et qui devait être rétroactive sur toutes les fermetures ayant eu lieu depuis mai 2014.

Certains d'entre eux ont fait une demande par FormU. Il leur a été répondu que cette prime leur avait été versée en janvier 2017. Or les 100€ perçus en janvier 2017 correspondent au complément des 300€ versés en novembre 2016 pour la fermeture du SIJ Diderot et non celle du SIJ Champ de Mars.

Pouvez-vous revoir ?

REPONSE :

Le dossier est à l'étude.

QUESTION :

PRIME DE FONCTION

Le personnel et les élus CFDT vous demandent si les agents du service des relations internationales qui assurent des fonctions d'accueil physique peuvent percevoir la prime de fonction.

En effet, certains effectuent des permanences physiques individuelles pour répondre aux questions relatives aux prestations de sécurité sociale.

REPONSE :

Une étude est actuellement en cours de réalisation au sein du Département Juridique.

QUESTION :

CHEQUE DEJEUNER

Nous sommes saisis pas des agents nous demandant quand la carte chèque déjeuner sera mise en place pour tous les salariées de la CPAM ?

Ils nous demandent si celle-ci sera obligatoire ? Si non, quelles démarches devront-ils effectuer pour la refuser ?

REPONSE :

Un bilan de l'expérimentation de la carte dématérialisée des titres restaurant sera présenté lors de la séance du CE de septembre de même que les conditions de sa généralisation.

QUESTION :

TICKETS RESTAURANTS

Nous sommes saisis par de nombreux agents, nous informant des difficultés qu'ils rencontrent du fait du retard de la distribution des tickets restaurants. Certains nous précisent avoir été contraints de se priver de repas le midi.

Pouvez-vous remédier à ce dysfonctionnement ?

REPONSE :

La société UP s'est excusée auprès de la CPAM de lenteurs dans la prise en compte de la commande de septembre.

Ce retard est regrettable mais ne relève pas de la responsabilité des services de la CPAM.

QUESTION :

FORMATION IMMATRICULATION

Les élus CFDT et le personnel s'interrogent sur un changement de pratique concernant la formation immatriculation. En effet le concepteur animateur référent du pôle formation interne n'anime plus avec le formateur associé le module "immatriculation". Pouvez-vous nous apporter des précisions sur ce changement ?

REPONSE :

Le pôle formation interne s'appuie sur les différentes ressources existantes (acteurs identifiés et labellisés) afin de répondre aux besoins de formation exprimés par les responsables de département.

QUESTION :

Espace Restauration Trieste

Les salariés de l'immeuble Trieste nous ont signalé qu'il n'y avait pas de produit BIO dans les distributeurs du réfectoire comme il était annoncé par la direction.

Les agents souhaitent savoir quand ils seront mis à disposition ?

REPONSE :

Un mail a été adressé à la Société D8 le lundi 18 septembre pour leur demander de mettre ces produits à disposition.

Une rencontre avec le directeur commercial de la société D8 est programmée pour le 26 septembre 2017. L'objectif est de proposer les produits annoncés rapidement aux salariés de la CPAM comme s'y était engagé le fournisseur.

QUESTION :

Espace Restauration Trieste

Certains agents du Trieste n'ont pas de clé D8 et ne peuvent bénéficier de ses avantages.

Avez-vous reçu de nouvelle clé suite à la mise en place du nouvel espace de restauration du Trieste ?

Si oui pouvez-vous nous indiquer la procédure à suivre afin que les salariés puissent en obtenir une ?

REPONSE :

Des clés supplémentaires ont été demandées d'urgence à la Société D8.

QUESTION :

Nous sommes saisis par des agents du Trieste nous informant du manque de poubelle dans l'espace restauration.

Dans la grande salle il n'y a que 2 mini poubelles près des baies vitrées.

Salle des distributeurs 1 poubelle près des éviers.

La petite salle ne comprend que 2 poubelles.

De plus, il n'y pas de distributeur de savon, de sèche mains ou d'essuie mains au niveau des éviers dans la salle des distributeurs.

Les agents du Trieste et les élus CFDT, vous demandent de fournir un nombre suffisants de poubelles, d'essuie mains et porte savon.

REPONSE :

Les demandes vont être transmises au service concerné.

ADHEREZ

Section Syndicale CFDT de la CPAM de Paris
Employés et cadres

17 rue Georges Auric
75019 Paris
Tél : 01 53 38 73 64 /65

E-MAIL : cfdt-cpam-paris@laposte.net

NOM :

PRENOM :

TEL :

EMAIL :

RESTEZ CONNECTE

Blog Cpam Paris :
cfdtcpamparis.canalblog.com

